



Date de dépôt : 27 août 2025

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Sous-traitance** **irrémédiable : les SIG perdront-ils 80 millions ?**

En date du 20 juin 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le projet GeniLac est présenté par les SIG comme « le plus grand réseau thermique écologique jamais bâti à Genève ». Il est supposé apporter une contribution majeure à la diminution des consommations électriques dues aux installations qui couvrent actuellement les besoins de rafraîchissement dans le canton. Des experts indépendants nuancent quelque peu cet enthousiasme en mettant en avant son coût élevé (900 millions) et sa consommation d'énergie en période hivernale, lorsque les kilowatts sont les plus précieux.

Concrètement, l'eau, captée au fond du lac Léman à 45 mètres de profondeur et à une température moyenne de 7 degrés tout au long de l'année, est soutirée par le biais de la station de pompage du projet située au niveau de la plage du Vengeron. Cette station, avec une capacité de pompage pouvant aller jusqu'à 10 m³/s, alimentera l'ensemble du réseau GeniLac qui montera jusqu'à l'aéroport et au quartier de l'Etang, à Vernier. Le raccordement au réseau GeniLac des SIG permettra à l'aéroport de se passer des énergies fossiles pour rafraîchir et chauffer ses bâtiments normalement dès 2026.

Or, le réseau hydrothermique souterrain en direction de l'aéroport présenterait un risque de fuites, car les tuyaux posés ne peuvent pas résister à la pression de l'eau. D'après une information de « Léman Bleu », le problème viendrait notamment d'une entreprise sous-traitante française dont le fournisseur fabrique en Tunisie. Alors que le Grand Conseil s'inquiète des

conséquences pour les usagers de la route de la multiplication des chantiers, dont ceux entrepris par les SIG pour le déploiement des réseaux structurants, le remplacement de 2,6 kilomètres de tuyaux en direction de l'aéroport impliquera de rouvrir des chaussées et de gaspiller jusqu'à 80 millions de francs supplémentaires.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Selon quelles modalités les SIG ont-ils sous-traité la pose des réseaux thermiques structurants en direction de l'aéroport à une entreprise française ?*
- 2) Comment l'entreprise sous-traitante française responsable a-t-elle pu soumissionner ? Une entreprise suisse aurait-elle été achetée par l'entreprise française pour contourner l'AIMP ?*
- 3) Le Conseil d'Etat exigera-t-il des SIG la transparence totale sur l'opération ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le déploiement des réseaux thermiques structurants s'inscrit dans la stratégie énergétique du canton visant à réduire les émissions de CO₂ et à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables et locales. Ces réseaux permettront de livrer les énergies non fossiles produites par des installations centralisées (eau du lac, rejets de chaleur des Cheneviers, géothermie de moyenne profondeur, etc.) dans les principaux quartiers, pôles d'habitation et d'activité du canton. Conformément au monopole accordé aux Services industriels de Genève (SIG) lors de la votation populaire du 13 février 2022, l'entreprise doit déployer les réseaux thermiques selon la planification prévue par le plan directeur des énergies de réseau (PDER) approuvé par le Conseil d'Etat.

Les travaux réalisés dans le secteur de l'aéroport sont menés par des entreprises qui ont été mandatées à la suite d'appels d'offres publics internationaux, conformément aux obligations légales vu les montants concernés. Ces entreprises, réunies dans certains cas en consortiums, agissent comme des entreprises générales. C'est dans ce contexte qu'elles ont acheté des tuyaux à une entreprise française, qui n'est pas un sous-traitant mais un fournisseur de matériel.

Les SIG mandatent le plus souvent des entreprises genevoises ou suisses. Dans le cas des travaux dans le secteur de l'aéroport, toutes les entreprises mandatées sont suisses et la majorité sont romandes.

Deux éléments importants sont à préciser :

- les fournisseurs pour des tuyaux de ce type ne sont pas nombreux en Europe;
- les tuyaux pour un réseau thermique de la taille de GeniLac doivent pouvoir résister sur la durée et à des pressions parfois très importantes.

Les travaux qui vont être menés sur l'autoroute, entre Palexpo et la jonction autoroutière lac, sont des travaux de renforcement des conduites. Des tubes vont être insérés dans les conduites déjà posées selon le procédé dit du chemisage. Ces tuyaux seront introduits à partir de fosses creusées tous les 200 mètres sous la bande d'arrêt d'urgence. Ainsi, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir la chaussée sur toute sa longueur, ce qui réduira l'emprise des travaux.

Ce procédé par chemisage a été choisi pour limiter les impacts sur le trafic. Les 2 voies dans chaque sens seront maintenues. Des rétrécissements et des réductions de vitesse seront mis en place, sous le contrôle de l'Office fédéral des routes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ